



**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE PAPINEAU
MUNICIPALITÉ
FASSETT**

2019-11-12

À une séance ordinaire de la Municipalité de Fasset tenue au 19, rue Gendron, Fasset, Québec, le 11 novembre 2019 à 19 h 30 et à laquelle sont présents :

Les conseillers(ères) Gabriel Rousseau Josiane Charron Claude Joubert
 Sylvain Bourque François Clermont

Formant quorum sous la présidence du maire suppléant, monsieur Jean-Yves Pagé.

Chantal Laroche, directrice générale est également présente.

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de l'assemblée.
- 2- Appel des conseillers, conseillère.
- 3- Lecture et adoption de l'ordre du jour.
- 4- Adoption des procès-verbaux du 15 et 28 octobre 2019.
- 5- Parole à l'assistance.
- 6- **Rapports**
 - 6.1 Officier municipal en urbanisme
 - 6.2 Inspecteur municipal (aucun)
 - 6.3 Directeur des incendies
 - 6.4 Dossier rue Kemp
 - 6.5 Conseillers, conseillère
- 7- **Finances**
 - 7.1 Approbation des dépenses avec les chèques numéro 11222 à 11252 montant de 50 164.10 \$ et les prélèvements numéro 2383 à 2397 au montant de 9 513.35 \$ et des salaires payés pour un montant de 14 713.15 \$;
 - 7.2 En octobre des salaires payés pour le mois de septembre pour un montant de 6 688.34 \$ pour la bibliothèque, les élus et les pompiers.
- 8- **Correspondance**
- 9- **Suivi de dossier**
- 10- **Avis de motion**
 - 10.1 Avis de motion et dépôt de projet de règlement 2020-04 modifiant le règlement 2019-04 fixant une taxes spéciale afin de pourvoir au paiement en capital et intérêts des règlement d'emprunt 2008-14 et 2006-06 pour l'infrastructure des eaux usées ;
 - 10.2 Avis de motion et dépôt de projet de règlement 2020-05 modifiant le règlement 2019-05 fixant une taxes spéciales afin de pourvoir au paiement en capital et intérêts des règlements d'Emprunt 2002-04 et 2004-02 pour le raccordement des puits d'eau potable ;
 - 10.3 Avis de motion et dépôt de projet de règlement 2020-06 modifiant le règlement 2019-06 fixant une taxe spéciale afin de pourvoir au paiement en capital et intérêts des règlements d'emprunt 2000-06 et 2008-08 pour l'amélioration du réseau d'aqueduc ;
 - 10.4 Avis de motion et dépôt de projet de règlement 2020-07 modifiant le règlement 2019-08 fixant le tarif pour la cueillette des déchets et recyclage ;
 - 10.5 Avis de motion et dépôt de projet de règlement 2020-08 modifiant le règlement 2019-09 une taxe spéciale afin de pourvoir au paiement en capital et intérêts du règlement 2010-08 pour la réalisation de travaux de reconstruction des services publics et de la chaussée : route 148, rue Thomas et rue Lafleur ;
 - 10.6 Avis de motion et dépôt de projet de règlement 2020-09 modifiant le règlement 2019-11 établissant la rémunération des élus ;
- 11- **Résolutions**



- Procès-verbal de la Municipalité de Fassett
- 11.1 Adoption du compte de dépenses – conseillère no. 2;
 - 11.2 Embauche de journaliers;
 - 11.3 Demande d'îlot déstructuré – MRC Papineau;
 - 11.4 Facture Normand Blanc;
 - 11.5 Acceptation de la programmation TECQ 2014-2018;
 - 11.6 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires 2019;
 - 11.7 Maire suppléant 2020;
 - 11.8 Adoption du plan de sécurité civile;
 - 11.9 Renouvellement – contrat d'entretien PG – Projet régional;
 - 11.10 Renouvellement – contrat d'entretien PG – Accès Cité;
 - 11.11 Association pulmonaire – Municipalité contre la radon;
 - 11.12 Obsèques – Éric Trépanier;

12- **Varia**

13- **Questions posées par les membres**

14- **Levée de l'assemblée**

1- **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

L'assemblée est officiellement ouverte pour Monsieur le maire suppléant Jean-Yves Pagé à 19 : 32.

Monsieur Pagé, ainsi que les membres du conseil, suite au décès tragique du maire de la municipalité de Fassett, monsieur Éric Trépanier, survenu mardi le 5 novembre dernier, demande aux citoyens présents, d'observer une minute de silence à la mémoire et en respect de ce dernier.

2- **APPEL DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRE**

Messieurs Claude Joubert, François Clermont, Jean-Yves Pagé, Gabriel Rousseau ainsi que madame Josiane Charron sont présents.

3- **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2019-11-278

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOSIANE CHARRON

ET RÉSOLU :

Que l'ordre du jour soit et est adopté.

Adoptée à l'unanimité.

4- **ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX DU 15 ET 28 OCTOBRE 2019**

2019-11-279

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER FRANÇOIS CLERMONT

ET RÉSOLU :

Que les procès-verbaux du 15 et du 7 octobre 2019 soient adoptés et consignés aux archives de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

5- **PAROLE À L'ASSISTANCE**

La présidente du club de l'Âge d'Or de Fassett informe l'assemblée que lors des obsèques du maire Éric Trépanier, l'organisation offrira le café et un léger goûter aux membres de la famille, afin de les accompagner lors des deux jours que dureront les funérailles. La présidente demande également l'aide de citoyens et membres du conseil afin de pouvoir aider la famille à préparer la salle communautaire, endroit où la famille de Monsieur le Maire recevra les marques de



sympathie du public. Suite à la célébration religieuse qui aura lieu à l'Église Ste-Angélique de Papineauville, les membres de la famille invitent la population à venir partager un goûter à la salle communautaire de Fassett.

6- RAPPORTS

6.1 Officier municipal en urbanisme

Liste des permis émis pour la période a été déposée pour appréciation par le conseil;

6.2 Inspecteur municipal

Rien pour la période

6.3 Directeur des incendies

Liste des interventions faites par le service des incendies pour la période de septembre et octobre 2019, déposée pour appréciation auprès du conseil.

6.4 Dossier rue Kemp

Le projet de changements des infrastructures de la rue Kemp commence dès demain. Monsieur Daniel Bisson, informe l'assemblée, des différentes étapes qui seront effectuées lors des travaux. On s'attaquera en premier lieu à la portion de la rue Kemp qui est à la jonction de la 148, pour ensuite progresser jusqu'à l'adresse civique numéro 9 environ. Lors des travaux, il y aura interruption de la circulation sur la rue, par section, et il serait possible que certaines entrées charretières ne soient pas accessibles pour une courte période de temps. Monsieur Bisson ainsi que le conseil tient à rassurer la population que l'objectif est de permettre les travaux de mise à niveau des infrastructures en tentant de minimiser les impacts sur la population et les citoyens de la rue Kemp. Le chantier sera sécurisé et nous demandons la collaboration de la population afin que les barrières de sécurité entourant le chantier soient respectées. Il en va de la sécurité de tous. Comme les travaux ne s'appliquent qu'à une portion seulement de la rue Kemp, et que la volonté du conseil est de poursuivre ces derniers en 2020, suite à l'acceptation de la programmation de la TECQ 2019-2023, le terrassement ne sera pas complété en 2019, ne le traitement de la surface de roulement, qui ne sera pas asphalté avant la fin des travaux. Monsieur Bisson de même que le conseil tient à aviser les citoyens touchés que même si le terrassement ne sera pas effectué, une attention particulière sera apportée à la condition des terrains en bordures des travaux, afin de nivelé le tout. Au printemps, des retouches sur les terrains seront effectuées et se poursuivront au cours de l'année 2020, selon la stabilisation du sol.

6.5 Conseillers, conseillère

Claude Joubert

Monsieur Joubert informe l'assemblée que les services des incendies a du combattre les flammes qui se sont malheureusement propagées à une de nos résidences de Fassett, vendredi dernier.

Josiane Charron

En préparation pour la Guignolée 2019 qui se déroulera le 1^{er} décembre prochain. De plus, la Fête des enfants prend forme et se tiendra cette année le 15 décembre. Des invitations seront envoyées sous peu à la population.

Gabriel Rousseau

Monsieur Rousseau fait le point sur l'Halloween 2019. Malgré que Mère Nature n'a pas facilité la tournée de cueillette des enfants, Monsieur Rousseau constate que la population de Fassett semble de moins en moins participer à la Fête de l'Halloween. Malgré une population vieillissante, le conseiller se questionne sur comment mobiliser la population à continuer de souligner l'événement, afin de stimuler l'attrait et la participation des jeunes.....et moins jeunes lors de cette fête..... Un dossier à suivre...

Sylvain Bourque

Monsieur Bourque est à la rédaction du prochain Info Fassett. Il lui reste quelques informations à confirmer avant l'épreuve finale.

François Clermont



Monsieur Clermont rappelle à l'assemblée que lors de la Guignolée 2019, un exemplaire de la politique familiale sera offert aux citoyens. Le conseiller indique également sa participation ainsi que celle de son confrère Monsieur Pagé aux appels d'offre des travaux de la rue Kemp.

Jean-Yves Pagé

Monsieur Pagé s'est présenté au dernier conseil des maires qui a eu lieu à la MRC de Papineau mercredi, le 23 octobre dernier. De plus, Monsieur Pagé mentionne que le plan de sécurité civile qui sera adopté à cette même séance, est pratiquement terminé. Suite aux subventions reçues à cet effet, une mise à niveau de notre génératrice et des différentes installations qui pourront être desservies par cette dernière seront effectués.

De plus, suite au décès de notre maire, Monsieur Éric Trépanier, en conformité avec les volontés du conseil, Monsieur Pagé agit en tant que représentant des membres du conseil auprès de la famille. La priorité du conseil est d'apporter tout le support et l'aide nécessaire à la famille éprouvée, dans le respect des attentes et volontés de celle-ci.

7.1 APPROBATION DES DÉPENSES AVEC LES CHÈQUES NUMÉRO 11222 À 11252 MONTANT DE 50 164.10 \$ ET LES PRÉLÈVEMENTS NUMÉRO 2383 À 2397 AU MONTANT DE 9 513.35 \$ ET DES SALAIRES PAYÉS POUR UN MONTANT DE 14 713.15 \$

2019-11-280

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOSIANE CHARRON

ET RÉSOLU :

Que les dépenses avec les chèques numéro 11222 à 11252 au montant de 50 164.10 \$ et les prélèvements numéro 2383 à 2397 au montant de 9 513.35 \$ et des salaires payés pour un montant de 14 713.15 \$ soient et sont ratifiés par ce conseil et d'en charger les montants au compte de la Municipalité de Fassett (compte #603747).

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

7.2 EN OCTOBRE DES SALAIRES PAYÉS POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE POUR UN MONTANT DE 6 688.34 \$ POUR LA BIBLIOTHÈQUE, LES ÉLUS ET LES POMPIERS.

2019-11-281

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CLAUDE JOUBERT

ET RÉSOLU :

Que les salaires payé pour le mois de septembre au montant de 6 688.34 \$ soient et sont ratifiés par ce conseil et d'en charger les montants au compte de la Municipalité de Fassett (compte #603747).

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

10.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT 2020-04 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2019-04 FIXANT UNE TAXE SPÉCIALE AFIN DE POURVOIR AU PAIEMENT EN CAPITAL ET INTÉRÊTS DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT 2008-14 ET 2006-06 POUR L'INFRASTRUCTURE DES EAUX USÉES

Avis de motion est donné par Monsieur Gabriel Rousseau de la présentation d'un projet de règlement numéro 2020-04 modifiant le règlement 2019-04 fixant une taxe spéciale afin de pourvoir au paiement en capital et intérêts des règlements d'emprunt 2008-14 et 2006-06 pour l'infrastructure des eaux usées.

ET le conseiller demande dispense de lecture du projet de règlement. Le projet de règlement 2020-04 est déposé en même temps que l'avis de motion.

10.2 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT 2020-05 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2019-05 FIXANT UNE TAXE SPÉCIALE AFIN DE POURVOIR AU PAIEMENT EN CAPITAL ET INTÉRÊTS DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT 2002-04 ET 2004-02 POUR LE RACCORDEMENT DE L'EAU POTABLE

Avis de motion est donné par Monsieur Sylvain Bourque de la présentation d'un projet de règlement numéro 2020-05 modifiant le règlement 2019-05 fixant une taxe spéciale afin de pourvoir au paiement en capital et intérêts des règlements d'emprunt 2002-04 et 2004-02 pour le raccordement de l'eau potable.

ET le conseiller demande dispense de lecture du projet de règlement. Le projet de règlement 2020-05 est déposé en même temps que l'avis de motion.

10.3 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT 2020-06 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2019-06 FIXANT UNE TAXE SPÉCIALE AFIN DE POURVOIR AU PAIEMENT EN CAPITAL ET INTÉRÊTS DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT 2000-06 ET 2008-08 POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU D'AQUEDUC

Avis de motion est donné par Monsieur François Clermont de la présentation d'un projet de règlement numéro 2020-06 modifiant le règlement 2019-06 fixant une taxe spéciale afin de pourvoir au paiement en capital et intérêts des règlements d'emprunt 2000-06 et 2008-08 pour l'amélioration du réseau d'aqueduc.

ET le conseiller demande dispense de lecture du projet de règlement. Le projet de règlement 2020-06 est déposé en même temps que l'avis de motion.

10.4 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT 2020-07 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2019-08 FIXANT LE TARIF POUR LA CUEILLETTE DES DÉCHETS ET RECYCLAGE

Avis de motion est donné par Monsieur Jean-Yves Pagé de la présentation d'un projet de règlement numéro 2020-07 modifiant le règlement 2019-06 fixant le tarif pour la cueillette des déchets et recyclage.

ET le conseiller demande dispense de lecture du projet de règlement. Le projet de règlement 2020-07 est déposé en même temps que l'avis de motion.

10.5 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT 2020-08 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2019-09 UNE TAXE SPÉCIALE AFIN DE POURVOIR AU PAIEMENT EN CAPITAL ET INTÉRÊTS DU RÈGLEMENT 2010-08 POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DES SERVICES PUBLICS ET DE LA CHAUSSEE : ROUTE 148, RUE THOMAS ET RUE LAFLEUR ;

Avis de motion est donné par Madame Josiane Charron de la présentation d'un projet de règlement numéro 2020-08 modifiant le règlement 2019-09 fixant une taxe spéciale afin de pourvoir au paiement en capital et intérêts des règlements d'emprunt 2010-08 pour la réalisation de travaux de reconstruction des services publics et de la chaussée : route 148, rue Thomas et rue Lafleur.

ET la conseillère demande dispense de lecture du projet de règlement. Le projet de règlement 2020-08 est déposé en même temps que l'avis de motion.

10.6 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT 2020-09 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2019-11 ÉTABLISSANT LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

Avis de motion est donné par Monsieur Claude Joubert de la présentation d'un projet de règlement numéro 2020-09 modifiant le règlement 2019-11 établissant la rémunération des élus

ET le conseiller demande dispense de lecture du projet de règlement. Le projet de règlement 2020-09 est déposé en même temps que l'avis de motion.



11.1 ADOPTION DU COMPTE DE DÉPENSES – CONSEILLÈRE NO.2

2019-11-282

CONSIDÉRANT que la municipalité a décidé, par son comité de loisirs, d'accueillir les enfants lors de la soirée du 31 décembre, par les pompiers à la caserne de la municipalité;

CONSIDÉRANT que lors de cette soirée, des friandises ont été offertes ont enfants qui se sont présentés;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER FRANÇOIS CLERMONT

ET RÉSOLU

Que le conseil autorise à directrice générale à compenser les frais engendrés par l'achats de friandises, et de décorations pour l'Halloween 2019.

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

11.2 EMBAUCHE DE JOURNALIERS

2019-11-283

CONSIDÉRANT les travaux prévus sur la rue Kemp ;

CONSIDÉRANT que ces travaux nécessiteront de la main d'œuvre supplémentaire;

CONSIDÉRANT que la municipalité aimerait également bénéficier de main d'œuvre disponible supplémentaire, de façon occasionnelle, lorsque les besoins le nécessiteront ;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSIELLÈRE JOSIANE CHARRON

ET RÉSOLU

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à embaucher deux manœuvres, afin de pallier aux besoins requis de la rue Kemp, et également, selon les besoins municipaux, pouvoir profiter d'aide supplémentaire occasionnelle, lorsque requis, le tout selon les termes et convention établis dans l'entente d'embauche.

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

11.3 DEMANDE D'ILÔT DESTRUCTURÉ – MRC PAPINEAU

2019-11-284

CONSIDÉRANT que la MRC de Papineau a invité la municipalité à soumettre des propositions pour des nouveaux déstructurés avant le 15 novembre 2019 selon les lignes directrices contenues dans le guide de la CPTAQ;

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée sur le territoire par le service d'urbanisme et d'environnement ;

EN CONSEQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GABRIEL ROUSSEAU

ET RESOLU



Que ce conseil dépose une demande à la MRC de Papineau soit l'identification d'un îlot déstructuré sur les lots 5 363 574 et 5 363 417, soit la propriété sise au 346-348, rue Principale.

Adoptée à l'unanimité.

11.4 FACTURE DE NORMAND BLANC

2019-11-285

CONSIDÉRANT que la municipalité a eu recours aux services de Normand Blanc afin de finaliser l'entretien des pelouses des différents édifices et terrains municipaux;

CONSIDÉRANT que la facture no. 092245 au montant de 790.00 \$ comprend l'entretien des différents terrains, pour la période de septembre à octobre 2019 ;

CONSIDÉRANT que le conseil a ainsi pu, minimiser les coûts d'entretien en effectuant, sur une base horaire, l'entretien des terrains municipaux ;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CLAUDE JOUBERT

ET RÉSOLU :

Que le conseil autorise la directrice générale à acquitter la facture ci-haut mentionnée.

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

11.5 ACCEPTATION DE LA PROGRAMMATION TECQ 2014-2018

2019-11-286

CONSIDÉRANT que la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GABRIEL ROUSSEAU

ET RÉSOLU :

Que la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

Que la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Que la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$



par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme (2014 à 2018 inclusivement);

Que la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution. ;

Que la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

11.6 DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

2019-11-287

CONSIDÉRANT qu'afin de se conformer à l'article 357 et 358 de la LERM, Monsieur Éric Trépanier, maire, messieurs les conseillers, Gabriel Rousseau, Claude Joubert, Sylvain Bourque, François Clermont, Jean-Yves Pagé et madame la conseillère Josiane Charron procèdent au dépôt de leurs déclarations d'intérêts pécuniaires.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER FRANÇOIS CLERMONT

ET RÉSOLU

Monsieur Éric Trépanier, maire
Monsieur Gabriel Rousseau, conseiller #1
Madame Josiane Charron, conseillère #2
Monsieur Claude Joubert, conseiller #3
Monsieur Sylvain Bourque, conseiller #4
Monsieur François Clermont, conseiller #5
Monsieur Jean-Yves Pagé, conseiller #6

Adopté à l'unanimité.

11.7 MAIRE SUPPLÉANT 2020

2019-11-288

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer le maire suppléant pour l'année 2020;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER SYLVAIN BOURQUE

ET RÉSOLU :

QUE le conseil tient à informer la population que le maire suppléant pour 2020 sera Monsieur François Clermont. Le conseil demande également à la direction générale de transmettre l'information au responsable de la MRC de Papineau.

Adopté à l'unanimité.

11.8 ADOPTION DU PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE

2019-11-289

CONSIDÉRANT que les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RLRQ, c.S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire ;

CONSIDÉRANT que la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Fassett reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps ;



CONSIDÉRANT que le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire ;

CONSIDÉRANT que cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT que les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre ;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CLAUDE JOUBERT

ET RÉSOLU :

QUE Le plan de sécurité civile de la municipalité soit adopté. Que le conseil adopte l'organigramme de l'organisation municipale de la sécurité civile. Que la directrice générale en collaboration avec les personnes responsables, s'occupe de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile. Et que cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la municipalité ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

Adopté à l'unanimité.

11.9 RENOUVELLEMENT – PLAN D'ENTRETIEN PG – PROJET RÉGIONAL

2019-11-290

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler les différents plans de PG Solutions, système de comptabilité utilisé par la municipalité, pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT la facture CESA33412, concernant le plan régional, au montant de 2080.00 \$ plus taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOSIANE CHARRON

ET RÉSOLU :

QUE le conseil autorise la directrice générale à déboursier les sommes rattachées à ladite facture.

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

11.10 RENOUVELLEMENT – CONTRAT D'ENTRETIEN PG – ACCÈS CITÉ

2019-11-291

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler les différents plans de PG Solutions pour 2020, système de comptabilité utilisé par la municipalité ;

CONSIDÉRANT la facture CESA33972 au montant de 990.00 \$ plus taxes applicables ;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER SYLVAIN BOURQUE

ET RÉSOLU :

QUE le conseil autorise la directrice générale à déboursier les sommes rattachées à ladite facture.

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.



11.11 ASSOCIATION PULMONAIRE – MUNICIPAITÉ CONTRE LE RADON

2019-11-292

CONSIDÉRANT la campagne de sollicitation en cours afin de sensibiliser les municipalités à la problématique engendrée par le radon, gaz radioactif d'origine naturelle, qui peut se retrouver un peu partout sur le globe;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal est sensible à cet état de fait, et tient à aviser sa population des problèmes respiratoires qui peuvent découler de ce gaz;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GABRIEL ROUSSEAU

ET RÉSOLU

Que le conseil tient à informer la population de Fassett que pour obtenir toutes informations pertinentes sur le sujet, elle peut contacter en tout temps l'Association pulmonaire du Québec au numéro suivant 1-888-POUMON9, poste 232, ou en sur leur site internet à l'adresse suivante pq.poumon.ca.

Adopté à l'unanimité.

11.12 OBSÈQUES – ÉRIC TRÉPANIÉ

2019-11-293

CONSIDÉRANT le décès subit de notre maire, Monsieur Éric Trépanier, survenu le 5 novembre dernier;

CONSIDÉRANT que le départ précipité de Monsieur Trépanier a créé une onde de chocs, autant pour sa conjointe, les membres de sa famille, ses amis, les membres du conseil, de la direction et des employés municipaux, de ses collaborateurs, que de l'ensemble de la population de notre municipalité;

CONSIDÉRANT que la volonté du conseil est d'apporter son soutien à la famille éprouvée, dans le respect de leur volonté;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JOSIANE CHARRON

ET RÉSOLU

Que le conseil ainsi que les employés municipaux tiennent premièrement à offrir leurs plus sincères condoléances à la conjointe ainsi qu'à la famille de Monsieur Éric Trépanier. Le conseil souhaite également, tout en respectant les volontés de la famille éprouvée, apporter son soutien, selon les besoins et désirs de ces derniers. Le conseil autorise donc la directrice générale à débloquer les argents nécessaires afin d'honorer la mémoire d'un homme qui aura su laisser sa trace, autant par son implication que par ses convictions. Merci, monsieur le Maire...

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

13. QUESTIONS POSÉES PAR LES MEMBRES

Aucune question pour la période.

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2019-11-294

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CLAUDE JOUBERT

Et résolu que l'assemblée soit et est levée à 20 h 29.



Adoptée.

.....
Jean-Yves Pagé
Maire suppléant

.....
Chantal Laroche
Directrice générale et secrétaire-trésorière